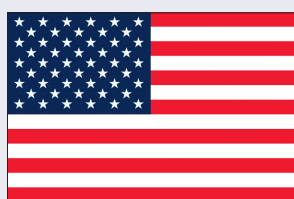




LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



États-Unis

2022

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	ÉTATS-UNIS	FRANCE
Superficie	km ² - 2020 ⁽²⁾	9 831 510	543 965⁽¹⁾
Population	Mhab et évolution 2020/2021 ⁽²⁾	331,9 +0,1%	67,5 +0,2%
Indice de développement humain (IDH)	2021 ⁽³⁾	0,921 21 ^e rang mondial	0,903 28 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2021 ⁽²⁾	22 996	2 937
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 ⁽²⁾	+ 5,7	+ 7
PIB / habitant	USD courants - 2021 ⁽²⁾	69 288	43 519
Part de l'agriculture dans le PIB	France : % - 2021 ⁽²⁾ États-Unis : % - 2020 ⁽²⁾	1,1	1,6
Surface agricole utile (SAU) ⁽⁴⁾	France : Mha - 2020 ⁽⁹⁾ États-Unis : Mha - 2017 ⁽⁵⁾	364	28,6
Surface arable	France : Mha - 2020 ⁽⁹⁾ États-Unis : Mha - 2017 ⁽⁵⁾	160,4	17,9
Surface forestière	France : Mha - 2020 ⁽²⁾ États-Unis : Mha - 2017 ⁽⁵⁾	310,1	17,2
Balance commerciale tous secteurs	France : Md€ - 2021 ⁽⁶⁾ États-Unis : Md USD - 2021 ⁽⁷⁾	-1077	-112,1
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁸⁾	France : Md€ - 2021 ⁽⁶⁾ États-Unis : Md USD - 2021 ⁽⁷⁾	Export : 176 Import : 192,4 Solde : -16,4	Export : 69,7 Import : 61,7 Solde : + 8
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾ entre les deux pays	M€ - 2021 ⁽⁶⁾ Variation 2020-2021	France depuis États-Unis : 884,4 -10%	France vers États-Unis : 5 744 +28,5%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2021 ⁽⁶⁾ (7)	14% des importations françaises 12^e fournisseur de la France	3,9% des importations américaines 3^e fournisseur des États-Unis
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2021 ⁽⁶⁾ (7)	8,2% des exportations françaises 3^e client de la France	0,4% des exportations américaines 37^e client des États-Unis

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. Banque mondiale

3. Rapport sur le développement humain 2021/2022

4. La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

5. USDA Census 2017

6. Douanes françaises, Trade Data Monitor

7. Douanes américaines, Trade Data Monitor

8 N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, les bois et dérivés et le biodiesel

9. FAO

Ce qu'il faut retenir

■ L'agriculture américaine se situe au 2^e rang mondial derrière la Chine en termes de production, mais assume une position dominante dans de nombreux domaines et d'abord en termes de commerce international. Les États-Unis sont la 1^{re} puissance exportatrice pour les produits agricoles, la 2^e derrière l'UE (176 MdUSD en 2021 derrière 232 MdUSD pour l'UE), notamment pour les produits de base où ils détiennent la 1^{re} ou 2^e place pour des cultures majeures comme le maïs, le soja, le blé ou le coton. Les États-Unis sont également de puissants exportateurs de viande de porc et de volaille avec un quart du marché mondial (2^e rang).

■ Ce pays est la 2^e puissance importatrice (192,4 MdUSD) derrière la Chine, alors qu'il occupait le 1^{er} rang avant 2020. La structure des importations agricoles des États-Unis est inverse de celle de leurs exportations puisque les Américains achètent d'abord des produits transformés, leur solde est déficitaire depuis 2017. La baisse des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires due à la crise Covid enregistrée en 2020 et dont les États-Unis ont pâti est désormais enrayée et ce pays devrait établir de nouveaux records historiques d'exportations en 2022 (prévisions USDA).

■ La Chine redevient, grâce à l'accord négocié par l'administration Trump (accord de Phase One), le 1^{er} client agricole et agroalimentaire des États-Unis devant les partenaires traditionnels (Canada et Mexique). Ces derniers sont, pour leur part, les premiers fournisseurs des États-Unis.

■ Le prochain Farm Bill (2024-2028), dont les discussions ont commencé en 2022 et qui doit être voté en 2023, devrait, selon toute vraisemblance, renforcer les programmes d'aide alimentaire destinés notamment aux enfants (prise en charge plus large des repas en période scolaire mais également pendant les vacances), mettre en place des financements dédiés pour inciter les agriculteurs à s'engager dans des pratiques culturales et d'élevage qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et enfin prévoir des dispositifs nouveaux pour financer les pertes de revenus causées par des épisodes climatiques extrêmes non couverts aujourd'hui par les dispositifs assurantiels classiques.

■ Même si leur ambition initiale, notamment en termes budgétaires, a été réduite après discussion par le Congrès, les plans de relance et de réforme post-Covid (*Build Back Better* ou « reconstruire en mieux »), annoncés par le Président Biden en début de mandat, auront un impact sur l'agriculture, sa contribution et son adaptation au changement climatique et sur les investissements en infrastructures dans les territoires ruraux. La loi « infrastructures » votée en novembre 2021 va permettre de financer pour les dix prochaines années des investissements majeurs pour les réseaux routiers et ferroviaires, mais aussi en matière d'installations portuaires et pour l'expansion de la couverture internet haut-débit. Les crédits supplémentaires de 40 MdUSD votés en août 2022 dans le cadre de l'*Inflation Reduction Act* vont venir abonder le budget de l'USDA pour renforcer, notamment, les programmes de conservation des terres agricoles ainsi que la prévention des incendies de forêts et des opérations de reboisement.

■ La contribution de l'agriculture américaine à la lutte contre le changement climatique et à la sécurité alimentaire durable s'appuie sur deux initiatives internationales annoncées à l'automne 2021 : la « mission d'innovation en agriculture pour le climat » lancée officiellement lors de la COP26 à Glasgow et la « coalition pour une croissance durable de la productivité pour la sécurité alimentaire et la conservation des ressources » annoncée en marge du Sommet des systèmes alimentaires organisé sous l'égide de l'ONU en septembre 2021. La science, la recherche, la technologie et l'innovation sont les leviers principaux de ces politiques. D'autres leviers seront également mobilisés comme la lutte contre les pertes dans la chaîne de production et le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, le gouvernement américain s'est engagé auprès de ses agriculteurs à respecter le principe du volontariat, encouragé par des incitations financières. C'est dans cet esprit que le Secrétaire à l'Agriculture Tom Vilsack a estimé que le succès de cette politique ne sera assuré que si les agriculteurs qui s'y engagent en retirent des revenus supplémentaires, notamment par le marché, par rapport à ceux qui s'y refuseront.

Production agricole

Aperçu général de l'agriculture américaine

Avec une surface agricole utile (SAU) de 364 Mha en 2017, deux fois celle de l'Union européenne, l'agriculture américaine est marquée par une forte spécialisation régionale. À l'Ouest, sont pratiqués une agriculture irriguée et un

élevage extensif. Dans les grandes plaines centrales sont cultivées les céréales (maïs, blé), en rotation avec le soja. Le long de la frontière Sud, le climat est propice à une culture stable de coton, de cacahuètes et de sucre. Concernant l'élevage laitier, son extension en Californie et dans les

États du Midwest concurrence désormais la zone de production historique du Nord-Est.

En 2020, les États-Unis comptabilisent 3,5 millions d'exploitants et de salariés dans les secteurs de la production en agriculture, dans la pêche et l'aquaculture et dans les exploitations forestières, ce qui représente environ **2,2% des actifs américains**. Par ailleurs, l'industrie agroalimentaire emploie 3,3 millions de personnes. Au total, 4,2% de la population active travaillent dans l'agriculture et les industries de transformation². Il est à noter que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire américaines sont très dépendantes d'une main d'œuvre étrangère, saisonnière et non saisonnière, légale et illégale.

Les États-Unis possèdent une **agriculture fortement mécanisée**, soutenue par une recherche agronomique de premier rang. Selon les chiffres de l'USDA, en 2019,

l'agriculture a contribué à 136 MdUSD au PIB du pays (0,6%)³. Avec l'industrie agroalimentaire, la distribution alimentaire et la restauration, cette participation au PIB s'établit à 1100 MdUSD, soit 5,2%.

Les États-Unis comptent un peu **plus de 2 millions d'exploitations agricoles** (soit cinq fois moins que l'Union européenne) dont la taille moyenne est de 178 ha (dix fois supérieure à la moyenne des exploitations de l'Union européenne). L'agriculture y est essentiellement familiale (86% des exploitations en 2017) et pratiquée sur des petites et moyennes surfaces: 69% des exploitations font moins de 72 ha. La tendance est à la diminution du nombre d'exploitations (-3,1% entre 2012 et 2017). Pour autant, ces moyennes masquent une très forte concentration puisque 300 000 exploitations (soit 14%) contribuent à 85% de la production agricole américaine totale⁴.

Part de l'agriculture et de la forêt sur le territoire américain

2017 ⁴	Superficie totale (Mha)	Surface agricole utile (Mha)	En % du territoire	Surface cultivée (Mha)	En % du territoire	Superficie forêts (Mha)	En % du territoire
États-Unis	983,2	364	37%	160,4	16%	310,1	32%

Principales cultures

2020 ⁵	Production (Mt)	% de la production mondiale - rang mondial	Rendement (t/ha)	% de la production mondiale - rang mondial	Superficie cultivée (Mha)
Maïs	346	31% - 1 ^{er}	10,5	21,7% - 1 ^{er}	32,9
Soja	96,7	28,4% - 2 ^e	3,2	40% - 2 ^e	30,3
Blé	52,6	6,8% - 5 ^e	3,5	17% - 1 ^{er}	15,1
Coton	4,30	16,4% - 3 ^e	0,9	39,1% - 1 ^{er}	4,7
Riz	5,9	1,2% - 12 ^e	8,4	10% - 5 ^e	1

Part des OGM : En 2019, les surfaces plantées en OGM dans le monde représentaient 190,4 M ha dont 37,6 % aux États-Unis (72 M ha – 1^{er} rang mondial). Les principales grandes cultures OGM aux États-Unis sont: le soja, 94% des surfaces plantées, le coton, 96% et le maïs, 92%⁶.

Élevage

Les États-Unis comptaient, lors du dernier recensement agricole en 2017, 882 692 exploitations d'élevage bovin (laitier et à viande), dont 54 599 exploitations laitières⁴. Le nombre d'exploitations de production laitière enregistrées par l'USDA est en constante baisse depuis le début des années 2000, passant de 70 375 en 2003 à 34 187 en

2019. Cette baisse du nombre d'exploitations laitières ne s'accompagne pas, bien au contraire, d'une baisse de la production qui reste toujours orientée à la hausse grâce notamment à une augmentation constante de la productivité des troupeaux de vaches laitières⁷. Le cheptel porcin a augmenté de 10% entre 2016 et 2021.

L'utilisation en élevage d'antibiotiques en tant que promoteurs de croissance demeure généralement autorisée aux États-Unis. Une approche volontaire de réduction, dans une optique de lutte contre l'antibiorésistance est toutefois encouragée par l'administration américaine (*Food and Drug Administration – FDA*). En outre, dans cette

2. USDA ERS - Ag and Food Sectors and the Economy

3. USDA ERS - Chart Detail

4. USDA Census 2017

5. USDA – FAS, World Agricultural production

6. USDA ERS - Adoption of Genetically Engineered Crops in the U.S.

7. Largest Decline in U.S. Dairy Farms in 15-Plus Years in 2019 (fb.org)

logique de lutte contre l'antibiorésistance, l'usage des antibiotiques d'importance critique en médecine humaine en tant que facteurs de croissance a été interdit par la FDA

début 2017, et leurs autres usages vétérinaires conditionnés à prescription vétérinaire.

2020 ⁸	Production (Mt eq. carcasse)	Cheptel (M Têtes) Part du cheptel mondial (%)	% production mondiale - rang mondial	% exportations mondiales - rang mondial	% importations mondiales - rang mondial
Bovin viande	12,4	93,8 dont 35 de veaux 9,5%	21,4% - 1 ^{er}	11,9% - 3 ^e	15,6% - 2 ^e
Porc	12,8	76,8 10%	13,4% - 3 ^e	26,3% - 2 ^e	3,4% - 6 ^e
Volailles de chair	20,3		20,4% - 1 ^{er}	25,8% - 2 ^e	~ 0%
2021 ⁹	Production (Mt eq. carcasse)	Cheptel (M Têtes) Part du cheptel mondial (%)	% production mondiale - rang mondial	% exportations mondiales - rang mondial	% importations mondiales - rang mondial
Lait	102,6	9,5 - 6,8 %	12,2% - 2 ^e		
Produits laitiers				6,3% - 5 ^e	2,8% - 9 ^e

Industrie agroalimentaire

L'agroalimentaire est un secteur industriel puissant, avec une **position dominante sur le marché mondial**. Huit des dix premiers groupes alimentaires mondiaux sont

américains. Ces entreprises figurent parmi les leaders dans leurs domaines: *PepsiCo, Inc.* pour les boissons, *Archer Daniels Midland Company* et *Cargill* pour la transformation de matières premières, *Tyson Foods* pour la viande.

Politique agricole

Farm Bill

L'actuelle «loi agricole» (*Farm Bill*) a été promulguée le 20 décembre 2018 (*Agricultural Improvement Act*), et s'appliquera jusqu'à la fin de l'année fiscale 2023 (30 sept. 2023), voire 2027 pour certaines de ses dispositions. Le prochain *Farm Bill* a commencé à être discuté entre l'administration et le Congrès courant 2022.

Le *Farm Bill* de 2018 a largement reconduit les différents axes et priorités mis en place lors du *Farm Bill* de 2014. Le budget estimé pour ce *Farm Bill* 2019-2023 s'affichait en baisse avec 428 MdUSD (contre 494 MdUSD pour 2014/2018), mais les crédits qui seront finalement dépensés seront nettement supérieurs, notamment en raison de la crise du Covid-19 et du conflit commercial avec la Chine pendant la première partie du mandat de Donald Trump. Les **quatre principales politiques inscrites dans le Farm Bill 2018** sont:

- la politique **d'aide alimentaire** qui, dans une optique de filet de sécurité sociale, a pour but principal d'assurer une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle aux ménages les plus modestes. Elle représente 76% du budget soit 325 MdUSD;

- la politique d'**assurance-récolte**: 9% du budget, qui soutient les agriculteurs en cofinçant environ 60% du montant de leurs primes d'assurance ;
- la politique de **soutien des revenus issus des récoltes**, 7% du budget, qui permet la mise en place d'un filet de protection par le biais des programmes PLC et ARC présentés *infra* ;
- la politique de **conservation des terres**, 7% du budget, visant à améliorer les performances environnementales de l'agriculture américaine.

Grands axes de la politique agricole américaine

Aide alimentaire interne

Les trois programmes principaux de l'aide alimentaire domestique sont le **Supplemental Nutrition Assistance Program** (SNAP), le **Child Nutrition Program** (CNP) et le **Women, Infants and Children** (WIC).

Le **SNAP** permet aux foyers éligibles d'**acheter des produits alimentaires**, sans conditions ni sur l'origine des produits achetés, ni sur leur qualité nutritionnelle. Cependant, des mesures permettant d'inciter financièrement les

8 USDA – FAS Livestock and Poultry : World trade market

9 USDA – FAS Dairy : World markets and trade

bénéficiaires du SNAP à acheter des produits plus sains existent dans de nombreux États via différents dispositifs, gérés et financés par eux. Sous l'impulsion de la précédente administration, des conditions d'activité ont été posées à ce dispositif de filet de sécurité ou d'amortisseur social. Ainsi, sous le régime du *Farm Bill* de 2018, les adultes valides, qui n'ont pas de personnes à charge (enfants ou personnes adultes dépendantes), doivent avoir un travail, une formation ou une activité bénévole minimale pour pouvoir percevoir le SNAP (cette condition a été levée durant la pandémie de la Covid-19). La part de la population bénéficiant de ces programmes correspond à celle dont les revenus nets se situent en deçà du seuil de pauvreté. Ce dispositif, en termes d'intensité financière et d'éligibilité, peut être comparé au RSA en France. Sur les premiers mois de l'année 2022, en moyenne, 41 millions de personnes en ont bénéficié.

Le **CNP** vise à **offrir des repas équilibrés aux enfants scolarisés**, selon un tarif dégressif, jusqu'à la gratuité, en fonction des revenus des parents. Ce programme a un lien direct avec le soutien à la production agricole américaine, car il est soumis au *Buy American Act*, obligeant les écoles inscrites au programme à acheter uniquement des produits américains. Avec la pandémie, ce programme a offert des repas gratuits à tous les enfants et notamment pendant les congés d'été. Fort de ce précédent, il est déjà acquis que nombre d'élus Démocrates, mais aussi Républicains, militeront pour une universalité des repas gratuits aux enfants scolarisés lors de la discussion du prochain *Farm Bill*.

Le **WIC** permet d'**aider les femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans**. Contrairement au SNAP, l'éligibilité des produits alimentaires pouvant être acheté avec l'allocation reçue est fonction de leurs caractéristiques nutritionnelles. Par ailleurs, une partie du budget de ce programme est consacrée à des actions pédagogiques sur la nutrition, via des formations apportées aux mères.

L'**aide alimentaire internationale** représente quant à elle un budget plus modeste, mais néanmoins non négligeable pour les États-Unis. Elle privilégie l'aide en nature permettant d'écouler, ponctuellement, des excédents agricoles, voire d'aider les producteurs américains à se positionner sur certains marchés extérieurs.

Assurances agricoles

Le *Farm Bill 2018* proroge les mécanismes assurantiels déjà établis et notamment l'assurance complémentaire SCO (*Supplemental Coverage Option*) introduite dans le *Farm Bill* de 2014. Ces dispositifs d'assurance agricole sont distribués par les 18 compagnies d'assurance contractantes de l'Agence fédérale de gestion des risques agricoles (*Risk Management Agency*, RMA). Elles couvrent 130 différents produits agricoles d'élevage ou de culture et assurent aussi

bien les pertes de récolte, de chiffre d'affaires, de niveau de prix ou de marge.

L'aide fédérale intervient principalement sous trois formes :

- participation aux frais administratifs des compagnies pour la gestion des contrats ;
- prise en charge d'une partie du coût des polices individuelles (environ 60%) ;
- garantie des contrats, et réassurance d'une partie d'entre eux.

Filet de sécurité des producteurs agricoles

Les aides directes aux agriculteurs américains comme les *loan deficiency payments* et les aides contra-cycliques traditionnelles ont été remplacées par des **mécanismes de soutien au chiffre d'affaires**, en intégrant les évolutions constatées des prix des produits agricoles cultivés sur la sole que l'exploitation a mise en place dans le passé, ce qui assure le caractère découplé du soutien. Les agriculteurs ont toujours accès à deux modes de subventions, mais avec une souplesse plus grande que sous le *Farm Bill* de 2014 de passer d'un régime à l'autre :

- le *Price Loss Coverage* (PLC) : dispositif de soutien au prix dépendant de la surface cultivée et du prix d'intervention fixé par le *Farm Bill* ;
- l'*Agricultural Risk Coverage* (ARC) : mécanisme de garantie sur le revenu pour les faibles pertes où les agriculteurs choisissent l'échelle de calcul de leurs indemnités, produit par produit : à l'échelle du comté ou à l'échelle de l'exploitation.

L'immense majorité des exploitations (près des trois-quarts) a retenu l'option ARC-Comté (notamment les filières maïs, blé colza), un petit quart l'option PLC (notamment les producteurs de riz).

Le *Farm Bill 2018* est également venu modifier le « filet de sécurité » pour la filière laitière. Le *Margin Protection Program for Dairy* (MPP-Dairy), est devenu le *Dairy Margin Program* (DMP). Ce dernier protège les producteurs laitiers en les payant lorsque la différence entre le prix national du lait et le coût moyen national de l'alimentation animale tombe en-dessous d'un certain montant. Ce montant, choisi par le producteur, représente le niveau de couverture du risque qu'il souhaite et le montant de la prime d'assurance qu'il a à acquitter est évidemment croissant avec ce montant différentiel qui déclenche le paiement.

Biotechnologies

Dans un pays qui entend fonder ses décisions sur la seule science lorsque cela est possible, **la politique agricole américaine mobilise de manière volontariste les biotechnologies**. Les Américains sont les **leaders mondiaux dans ce domaine**, notamment dans les produits de lutte contre les ravageurs des plantes.

Au plan réglementaire, le Congrès a adopté en juillet 2016 une **loi sur l'étiquetage obligatoire des ingrédients OGM dans les aliments** (hormis les viandes) permettant d'éviter que chaque État ne légifère différemment en la matière. À partir de 2022, les aliments génétiquement modifiés sont donc étiquetés « Bio-ingénierie » plutôt que « OGM ».

Biocarburants

Avec la loi fédérale sur l'énergie de 2007, les États-Unis se sont engagés dans un **programme ambitieux de production de biocarburants** qui prévoit un **triplement de la quantité de biocarburants utilisés** d'ici 2022 par rapport aux niveaux de 2007. En 2020, l'USDA a lancé le *Higher Blends Infrastructure Incentive Program*, en mettant à disposition 100 MUSD afin d'augmenter la vente et l'utilisation de mélanges plus élevés d'éthanol et de biodiesel en développant l'infrastructure pour les carburants¹⁰. Un an après, en 2021, plus de 66,4 MUSD de subventions devaient permettre d'augmenter les ventes de biocarburants de 4,5 Mdlitres/an.

La production de bioéthanol a quasiment atteint 53 Mdlitres en 2020, tandis que celle de biodiesel a atteint près de 7 Mdlitres. La production totale de biocarburants est de 60 Mdlitres aux États-Unis. Parallèlement, la consommation de biocarburants aux États-Unis en 2020 était de 55,3 Mdlitres (7,1 Mdlitres de biodiesel et 48,2 Mdlitres d'éthanol), soit plus de 7,3% de la consommation totale de carburants¹¹. Le pays est largement exportateur net d'éthanol (5 Mdlitres en 2020), particulièrement vers le Canada (~ 1 Mdlitres/an). Le bioéthanol est majoritairement produit à partir de maïs, tandis que le biodiesel est produit majoritairement à partir d'huile de soja. En moyenne, près de 40% de la production totale de maïs est utilisée pour

l'éthanol et plus de 35% de la production d'huile de soja, soit entre 15 et 20% de la production de soja, pour la fabrication de biodiesel¹².

Politique de développement des territoires ruraux et forestiers

Le *Farm Bill* 2018 cherche à développer et **mieux intégrer les territoires ruraux**, parfois marginalisés, en renforçant la capacité de l'USDA *Rural Development* (RD) à soutenir et à promouvoir la prospérité de cette partie de l'Amérique. Trois agences gèrent l'ensemble des différents programmes dédiés à cette politique:

- le *Rural Business-Cooperative Service* (RBS) qui fournit une assistance pour le développement du commerce et de l'industrie ainsi que pour les projets d'énergie renouvelable;
- le *Rural Utilities Service* (RUS) qui fournit une assistance pour l'eau et l'élimination des déchets, l'électricité et les télécommunications;
- le *Rural Housing Service* (RHS) qui fournit une assistance pour l'accession à la propriété, le logement et les installations communautaires de santé et de sécurité publique.

La gestion des ressources naturelles et notamment des forêts est confiée au *Natural Resources and Environment* (NRE) dont l'objectif est, à travers le *Forest Service* (FS), de mettre en place une utilisation productive et durable des terres du *National Forest System* (NFS) en aidant les communautés rurales dans la lutte contre les incendies. Au total, la NRE dispose de 5,1 MdUSD de crédits annuels répartis comme suit:

- 46% pour la gestion forestière;
- 46% pour la lutte contre les feux de forêts;
- 8% pour le développement économique local.

Échanges commerciaux

Échanges agricoles et agroalimentaires des États-Unis

La balance commerciale globale américaine est largement déficitaire (-1077 MdUSD en 2021), bien plus que ne l'est celle du secteur agricole et agroalimentaire¹³ (-16,4 MdUSD en 2021). En effet, les États-Unis ont exporté pour 176 MdUSD de produits agricoles et agroalimentaires en 2021, alors qu'ils en ont importé 192,4 MdUSD la même année¹⁴.

Les exportations américaines de produits agricoles et agroalimentaires représentent **10% de l'ensemble des**

exportations du pays (1754 MdUSD en 2021). Elles ont augmenté de 18,2% par rapport à 2020 et de 24,4% par rapport à 2019. Le pays se positionne comme le **1^{er} exportateur mondial** pour les produits agricoles et agroalimentaires derrière l'UE. Cette première place pourrait être confirmée en 2022, avec des niveaux records selon les prévisions de l'USDA.

Dans ce secteur, les exportations des États-Unis sont principalement constituées de **fèves de soja** (pour plus de

10. USDA Announces \$100 Million for American Biofuels Infrastructure | USDA

11. EIA projects U.S. biofuel production to slowly increase through 2050 - Today in Energy - U.S. Energy Information Administration (EIA)

12. USDA ERS - U.S. Bioenergy Statistics

13. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, les bois et dérivés et le biodiesel

14. Douanes américaines, Trade Data Monitor

27 MdUSD en 2021), de **viandes et abats** (22 MdUSD), de **maïs** (19 MdUSD), de **fruits** (15 MdUSD), de **préparations alimentaires** (7 MdUSD), de **blé tendre** (7 MdUSD), de **poissons et crustacés** (5 MdUSD) et de **tourteaux de soja** (4 MdUSD)¹⁵. Les principaux clients des États-Unis sont la **Chine** (18%), le **Canada** (17%), le **Mexique** (14%), le Japon (8%), la Corée du Sud (5%) et Taïwan (2%). **La France est son 37^e client** et représente à ce titre 0,36% des exportations américaines du secteur.

Les importations américaines de produits agricoles et agroalimentaires¹⁶ représentent 192 MdUSD en 2021, soit **7% de l'ensemble des importations du pays** (2 831 MdUSD en 2021). Elles ont augmenté de 18% par rapport à 2020 et de 21% par rapport à 2019.

Dans ce secteur, les importations des États-Unis sont principalement constituées de **poissons et crustacés** (pour plus de 22 MdUSD en 2021), de **fruits** (21 MdUSD), de **viandes et abats** (12 MdUSD), de **spiritueux** (10 MdUSD), de **café, thé, maté et épices** (9 MdUSD) et de **produits de boulangerie** (7 MdUSD)¹⁵. Ses principaux fournisseurs sont le **Mexique** (20%) et le **Canada** (19%), loin devant la France (4%), l'Italie (3%), le Chili (3%) et l'Inde (3%). **La France, en tant que 3^e fournisseur** des États-Unis, représente 4% des importations américaines du secteur.

Le déficit commercial agricole et agroalimentaire qu'ont les États-Unis avec l'UE (-18,1 MdUSD en 2021) est un facteur constant d'irritation pour les États-Unis qui ont du mal à accepter les « préférences collectives » européennes en matière commerciale (OGM, pesticides, etc.) alors qu'ils sont leur principal client en solde net.

Échanges agricoles et agroalimentaires entre les États-Unis et la France

La balance commerciale agricole et agroalimentaire entre les États-Unis et la France est favorable à cette dernière, avec un excédent de près de 4,9 Md€ en 2021. À titre de comparaison, cet excédent était de quasiment 3,5 Md€ en 2020 et de 2,9 Md€ en 2016.

Les exportations agricoles et agroalimentaires¹⁶ **de la France à destination des États-Unis** s'élèvent à **5,7 Md€ en 2021**, en augmentation de 28,5% par rapport à 2020 et de 12,2% par rapport à 2019. Il s'agit en majorité de **spiritueux** (pour 2 Md€ en 2021) et de **vins** (près de 2 Md€), loin devant les **produits de boulangerie** (168 M€), les **fromages** (161 M€), les préparations pour **l'alimentation animale** (129 M€) et les eaux (116 M€)¹⁷.

Les importations agricoles et agroalimentaires¹⁶ **de la France en provenance des États-Unis** s'élèvent à **884 M€ en 2021**, en baisse de 10% par rapport à 2020 et 15% par rapport à 2019. Il s'agit en majorité de **poissons et crustacés** (pour 171 M€ en 2021), de **fruits** (160 M€), de **vins** (87,5 M€), de **spiritueux** (74 M€) et de **fèves de soja** (50 M€)¹⁷.

Difficultés d'accès aux marchés

Les **barrières sanitaires** constituent une catégorie d'obstacles non tarifaires. Même si l'administration américaine a levé en 2014 son embargo sur les importations de **viande bovine** datant de 1998, les démarches des États membres pour obtenir l'agrément de l'USDA sont longues et fastidieuses. Côté bovins, la viande de veau française a de nouveau accès, depuis début 2017, au marché américain après des négociations difficiles. L'embargo sur les **viandes ovine et caprine** au titre de l'ESB (embargo non conforme aux normes de l'OMSA, l'Organisation mondiale de la santé animale) a enfin été levé fin 2021 et devrait bénéficier au Royaume-Uni et à l'Irlande dès 2022.

Par ailleurs, du fait de contraintes sanitaires importantes imposées aux établissements producteurs, très peu de **viandes porcines** sont exportées vers les États-Unis depuis la France (seul un établissement était agréé USDA jusqu'en 2014). Au cours des dernières années, de nouveaux établissements ont été agréés, permettant l'accès au marché américain pour le jambon de Bayonne depuis 2015 et pour les produits à base de porc traités thermiquement depuis 2021.

En outre, les **produits laitiers** dits « Grade A » (lait, crème, yaourts, etc.) ne peuvent pas être exportés du fait de l'impossibilité pratique d'obtenir l'agrément des établissements intéressés.

L'exportation de l'Union européenne vers les États-Unis de **mollusques bivalves** vivants ou crus destinés à la consommation (huîtres en particulier) est totalement interdite depuis les années 1980, en raison de l'absence de reconnaissance de la norme européenne d'évaluation de la qualité de l'eau de mer. Des négociations pour une équivalence réciproque sont en cours mais peinent à aboutir.

En raison d'une absence d'équivalence des normes phytosanitaires, les exportations de **fruits et légumes** restent quant à elles très limitées. En 2014, le marché américain a été rouvert aux pommes et poires françaises, sous le régime de la *preclearance* (visite d'inspecteurs américains en France pour réaliser les contrôles à l'exportation). Le dossier déposé

15. Douanes américaines, Trade Data Monitor

16. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, les bois et dérivés et le biodiesel

17. Douanes françaises, Trade Data Monitor

par la France en 2017 pour l'exportation de baby kiwi n'est toujours pas finalisé malgré une analyse de risques phytosanitaires favorable.

Propriété intellectuelle et indications géographiques

L'UE (la France en particulier) et les États-Unis ont pour point commun de reconnaître et de protéger, en tant que droits de propriété intellectuelle, les indications géographiques (IG), définies comme des indications servant à identifier des produits dont la qualité et la réputation sont liées au territoire dont ils sont originaires. Néanmoins, les moyens retenus de part et d'autre de l'Atlantique pour mettre en œuvre la reconnaissance et la protection des IG correspondent à deux philosophies bien distinctes. Alors que l'UE reconnaît aux IG de multiples atouts, notamment en matière de développement rural, l'intérêt qu'y portent les États-Unis se concentre sur la **dimension commerciale** (différenciation et valeur ajoutée). Mais surtout, tandis que

l'UE a mis en place et promeut un cadre juridique spécifique aux indications géographiques (dit « sui generis »), dans lequel les pouvoirs publics jouent un rôle majeur, le droit américain des indications géographiques est un **système de droit privé**, une déclinaison du droit des marques via les marques collectives ou les marques de certification. Par ailleurs, un certain nombre d'appellations qui sont, dans l'Union européenne, protégées en tant qu'indications géographiques (sur la base du lien étroit entre le territoire traditionnel de production et la réputation de l'IG), sont considérées aux États-Unis comme des « appellations semi-génériques ». Ainsi, les États-Unis produisent des vins commercialisés sous les noms Champagne, Burgundy, Sauterne, ou encore Chablis. La confrontation entre les deux systèmes, qui tient d'un **différend de principe** plus que du différend commercial, se manifeste, côté américain, par des **prises de position particulièrement virulentes à l'égard du système européen des IG**.

Accords internationaux

Principaux accords commerciaux pour les États-Unis

Avec l'**Accord de libre-échange nord-américain** (ALENA), entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, et renégocié sous l'administration Trump en 2017, les barrières douanières entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont été supprimées pour former l'un des plus grands marchés mondiaux, rassemblant près de 500 millions de consommateurs (libéralisation par étapes, devenue totale au 1^{er} janvier 2008). Grâce à cet accord, les flux de marchandises et de services entre les trois pays se sont considérablement accrus: les exportations des États-Unis vers le Canada et le Mexique ont augmenté de 200% entre 1994 et 2016 (+352% avec le Mexique, +133% avec le Canada).

Quelques irritants demeurent, s'agissant de la gestion de l'offre par le Canada pour certains produits (lait, volaille et ovoproduits) et l'utilisation des contingents tarifaires. La Représentante au commerce (USTR) de l'administration Biden vise d'abord la bonne application du nouvel accord et a remporté un premier succès début 2022 en obtenant gain de cause sur le panel introduit sur la gestion des contingents tarifaires des produits laitiers par les autorités canadiennes.

L'administration Obama s'était fixée comme axe stratégique entre 2011 et 2016 le développement des **échanges commerciaux agricoles avec les pays de la zone pacifique** à travers un accord régional - *Trans Pacific Partnership*. Le Président Trump a tenu sa promesse de campagne, en retirant les États-Unis de l'accord en janvier 2017. Les filières agricoles américaines, très tributaires des exportations,

ont majoritairement réagi négativement à ce retrait. L'administration Biden, à l'écoute des syndicats ouvriers, a inscrit son action en matière de commerce international dans la continuité de celle de l'administration précédente. Elle n'a pas rejoint l'accord TPP mais a proposé un cadre nouveau de discussion avec les pays de cette zone: le Cadre Économique Indo-Pacifique. L'objectif de cette structure n'est pas de démanteler les tarifs douaniers mais de discuter et de faire converger des législations tant en termes de droit du travail que d'environnement ou de lutte contre le changement climatique afin de rendre le commerce plus équitable entre les membres.

Relation commerciale entre l'Union européenne et les États-Unis

Aucun accord de libre-échange n'existe actuellement entre les États-Unis et l'Union européenne. Si des négociations avaient été lancées en juillet 2013 (*Transatlantic Trade and Investment Partnership* - TTIP), elles sont au point mort depuis l'administration Trump, et l'administration Biden n'en fait pas une priorité. En tout état de cause, la France ne pousse pas à un tel accord s'il devait comprendre un volet agricole. Il existe cependant un **accord vétérinaire** signé en 1998, un accord spécifique pour le **commerce du vin** signé en 2006 et un accord d'équivalence pour les produits issus de l'**agriculture biologique** signé en 2012.

Position des États-Unis dans la négociation à l'OMC

Concentrée sur la mise en œuvre de son agenda domestique et la relation avec la Chine, l'administration Biden

n'a jusqu'à présent pas fait de l'OMC une priorité. Tout en reprenant à son compte les griefs traditionnels des États-Unis vis-à-vis de l'OMC et en poursuivant le blocage de l'Organe d'appel acté par l'administration Trump, l'administration américaine a néanmoins réaffirmé l'engagement américain vis-à-vis de l'organisation.

Position des États-Unis sur le changement climatique

L'administration Trump avait toujours fait preuve de la plus grande circonspection sur la question du changement climatique. Dans cet esprit, l'annonce, le 1^{er} juin 2017, de la **sortie des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat** s'inscrivait dans la conviction que les dispositions multilatérales ne sont pas forcément les plus favorables aux États-Unis. Avec l'arrivée de la nouvelle administration démocrate, les États-Unis ont clairement exprimé leur volonté de se placer, ou de se replacer, en leader mondial dans la lutte contre le changement climatique.

Dès le début de son mandat, le Président Biden a demandé à l'ensemble des agences gouvernementales de lui proposer un plan de prise en compte de l'environnement. S'agissant de l'agriculture, Tom Vilsack a déjà annoncé plusieurs mesures financières concrètes de soutien à un accroissement des programmes de conservation des

terres. À l'automne 2021, à l'occasion du Sommet des systèmes alimentaires en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York et de la COP26 à Glasgow en novembre 2021, le gouvernement américain a annoncé et lancé **deux initiatives à dimension internationale** qui donnent le cadre conceptuel et pratique de **son ambition en termes de contribution de l'agriculture à la lutte contre le changement climatique** (Mission d'innovation en agriculture pour le Climat) et de son objectif d'assurer une sécurité alimentaire mondiale durable avec une Coalition pour une croissance durable de la productivité (*Sustainable Productivity Growth*).

Par ailleurs, dans le cadre du plan adopté en août 2022 (*Inflation Reduction Act*), des crédits très élevés (40 Md USD) ont été alloués au ministère de l'agriculture (USDA) pour financer ou abonder le financement de programmes visant à encourager, notamment, des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'activité agricole.

Si les États-Unis ne sont pas signataires de l'initiative 4 pour 1000, le niveau fédéral comme les États sont parfaitement engagés dans une politique qui s'attache à cette problématique de la fixation de la matière organique dans les sols.

Relations bilatérales

Les relations bilatérales institutionnelles franco-américaines dans le domaine agricole et agroalimentaire sont quasiment inexistantes, malgré quelques tentatives datant de l'ère Obama.

En revanche, dans le domaine de la **recherche agricole**, les États-Unis (avec l'USDA, les universités d'Harvard, California Davis, Florida, Berkeley, etc.) sont le 1^{er} partenaire des co-publications de l'**INRAe**, principalement dans les domaines des sciences du végétal, de l'alimentation humaine, des biotechnologies, de la génétique et de l'environnement.

Même hors période exceptionnelle de crise sanitaire, et malgré un attrait particulier pour réaliser un stage professionnalisant sur le continent nord-américain, les démarches auprès des services de l'Ambassade des États-Unis restent complexes et les flux d'étudiants français s'orientent prioritairement vers le Canada. Néanmoins, ces dernières années, on comptait plus de **200 étudiants de l'enseignement agricole** (techniciens supérieurs, ingénieurs et vétérinaires) qui effectuaient chaque année une mobilité individuelle aux États-Unis.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.